

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2012

A une séance ordinaire tenue le 17 décembre 2012 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville situé au 1, Place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

SONT PRÉSENTS:

Son honneur le maire	Michel Lagacé
Mesdames les conseillères	Diane Dufour-Flynn Lucie Régimbald Bélanger
Messieurs les conseillers	Gilles Léonard Normand Leroux Claude Rodrigue

formant quorum;

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Le directeur général	Jean Beaulieu
Le greffier	Normand Patrice

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Son honneur Monsieur le maire Michel Lagacé procède à l'ouverture de la séance.

RÉSOLUTION 653-12-2012
ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimement résolu;

QUE: Le projet d'ordre du jour suivant est adopté tel que déposé avec le retrait des points 5.1, 5.2 et 5.3:

- 1- **Adoption de l'ordre du jour**
- 2- **Période de question du public (L.C.V. 322)**
- 3- **Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 19 novembre 2012**
- 4- **Règlements**
 - 4.1- Consultation amendement au règlement de zonage 222-2008 (222-L-11-2012)
 - 4.2- Consultation amendement au règlement de zonage 222-2008 (222-M-11-2012)
 - 4.3- Adoption second projet d'amendement au règlement de zonage 222-2008 (222-J-10-2012)

- 4.4- Adoption second projet d'amendement au règlement de zonage 222-2008 (222-K-10-2012)
- 4.5- Adoption amendement au règlement de circulation et stationnement (SQ-03B-2012)
- 4.6- Adoption amendement au règlement de tarification pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou d'une activité (345-B-2012)
- 4.7- Avis de motion : amendement au règlement concernant les systèmes d'alarmes (SQ-02A-2012)
- 4.8- Avis de motion : amendement au règlement concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les voies publiques, les trottoirs, les parcs et places publiques dans la municipalité (SQ-05A-2012)

5- Soumissions

- ~~5.1- Résultat des soumissions Tri, conditionnement, recyclage, valorisation et élimination du bois provenant de l'écocentre~~
- ~~5.2- Résultat des soumissions : Tri, conditionnement, recyclage, valorisation et élimination des matériaux secs provenant de l'écocentre~~
- ~~5.3- Résultat des soumissions ingénieur en structure pour l'analyse du barrage du chemin des Skieurs au Mont-Habitant~~
- 5.4- Résultat des soumissions service de professionnels pour le suivi 2013 eaux de rejet et souterraines du lieu d'élimination des neiges usées
- 5.5- Résultat des soumissions fleurs et arbustes pour la saison 2013

6- Administration et Finances

- 6.1- Vente pour défaut de paiement des taxes municipales
- 6.2- Barrages routiers 2013 pour autorisation de la tenue de cinq (5) barrages durant l'année 2013 angle Chemin Lac Millette et De La Gare
- 6.3- Aide financière 2013 – Chambre de commerce de la Vallée de Saint-Sauveur pour remettre la subvention annuelle
- 6.4- Calendrier des séances du conseil pour l'année 2013 (article 319 L.C.V.) pour définir les dates de rencontre du conseil au cours de la prochaine année
- 6.5- Registre des déclarations des membres du conseil selon la loi sur l'éthique et la déontologie (dépôt)
- 6.6- Autorisation pour la signature d'un acte de servitude pour l'écoulement des eaux sur la rue de Montreux
- 6.7- Certificat du directeur général présentant la liste des chèques à émettre

7- Sécurité publique

8- Travaux publics et génie

- 8.1- Autorisation pour l'acquisition d'une pompe pour remplacer une pompe existante à la station de pompage d'égout le long du chemin du Lac Millette
- 8.2- Remise de retenue pour l'acquisition d'un appareil de lavage (6 887 \$) à Pièces d'autos Prud'homme

9- Environnement -

- 9.1- Engagement de la Ville à participer au programme de soutien technique de Bleu-Laurentides avec le CRELA (Conseil Régional en environnement des Laurentides) afin d'obtenir un agent de liaison pour l'été 2013

10- Urbanisme

- 10.1- 279, rue Principale : « 9086-6070 Québec inc. » Nouvelle construction, plan numéro 2012-198
- 10.2- 304, rue Principale : « Quincaillerie Rona Dagenais » Revêtement extérieur, plan numéro 2012-199
- 10.3- 19, rue Léonard : Agrandissement, plan numéro 2012-200
- 10.4- 1 000, chemin Avila : « Carré Avila » Modification extérieure, plan numéro 2012-201
- 10.5- 18, avenue de la Gare : « Axe immobilier » Revêtement extérieur, plan numéro 2012-202
- 10.6- 330, rue Principale : « 9164-7562 Québec inc. » Rénovation extérieure, plan numéro 2012-203
- 10.7- 193, avenue de la Gare : « Le Lounge » Enseignes communautaire et à plat, plan numéro 2012-204
- 10.8- 200, rue Principale, local 1 A : « Parfumerie du Nord » Enseigne projetante, plan numéro 2012-205
- 10.9- 130, chemin du Lac-Millette : « IGA Extra » Enseignes communautaire, à plat et directionnelle, plan numéro 2012-206
- 10.10- 50, rue Principale : « Quality Inn » Enseigne à plat, plan numéro 2012-207
- 10.11- 247, rue Principale : « Côté Montagne » Enseigne projetante et auvents, plan numéro 2012-208
- 10.12- 171 A, rue Principale : « Pizza St-Sauveur » Structure, plan numéro 2012-209
- 10.13- 9, avenue de l'Église : « Al et Jo » Enseigne sur poteau, plan numéro 2012-210
- 10.14- Demande de dérogation mineure accord de principe : 29, avenue Alary : Plan numéro 2012-211
- 10.15- Demande de dérogation mineure accord de principe 26, avenue Lafleur Sud : Plan numéro 2012-212

- 10.16- Demande de dérogation mineure accord de principe 130, chemin du Lac-Millette : « IGA Extra » Plan numéro 2012-213
- 10.17- Demande de dérogation mineure accord de principe 1 635, chemin Filiatrault : Plan numéro 2012-214
- 10.18- Demande de dérogation mineure 270, montée Victor-Nymark : Plan numéro 2012-215
- 10.19- Dérogation mineure Chemin du Pékan : Plan numéro 2012-196
- 10.20- Achat d'une case de stationnement pour le 26 avenue Lafleur sud
- 10.21- Annulation de la résolution 20-01-2010 concernant le lotissement des lots 279-1, 280-1, 282-1, 283-4, 286-1 et 287-1 Montée Saint-Elmire «YMCA»
- 10.22- Dépôt et présentation des statistiques de construction au 30 novembre 2012

11- Vie Communautaire

12- Ressources Humaines

- 12.1- Engagement directeur du service de l'urbanisme
- 12.2- Engagement trésorier
- 12.3- Conditions de travail des employés cadres
- 12.4- Nomination de membres au Comité Consultatif d'Urbanisme

13- Correspondance

- 13.1- Autorisation pour tenir le Tour du Courage Procure 2013
- 13.2- Demande d'aide financière l'Ombre-Elle
- 13.3- Demande d'aide financière Tournenvert
- 13.4- Demande d'aide financière Festival des Arts de Saint-Sauveur
- 13.5- Demande d'aide financière Maison de soins palliatifs La Traversée
- 13.6- Demande de moratoire sur l'installation des compteurs d'Hydro-Québec

14- Points nouveaux

15- Période de question du public (L.C.V. 322)

16- Levée de l'assemblée

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de question est mise à la disposition de l'assistance et le

conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

RÉSOLUTION 654-12-2012
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2012

ATTENDU : Qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 novembre 2012 a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 novembre 2012 est approuvé tel que déposé.

COMMENTAIRE 655-12-2012
CONSULTATION PUBLIQUE - PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 222-L-11-2012 AMENDANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 222-2008 DE LA VILLE DE SAINT-SAUVEUR

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 222-L-11-2012 intitulé « Projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 222-2008 de la ville de Saint-Sauveur ».

Le conseil met à la disposition des personnes présentes, des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire explique le projet de règlement. Suite à cette présentation, il donne la parole à la salle.

Le greffier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

COMMENTAIRE 656-12-2012
CONSULTATION PUBLIQUE - PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 222-M-11-2012 AMENDANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 222-2008 DE LA VILLE DE SAINT-SAUVEUR

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 222-M-11-2012 intitulé « Projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 222-2008 de la ville de Saint-Sauveur ».

Le conseil met à la disposition des personnes présentes, des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire explique le projet de règlement. Suite à cette présentation, il donne la parole à la salle.

Le greffier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

RÉSOLUTION 657-12-2012
ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 222-J-10-2012 AMENDANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 222-2008

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 15 octobre 2012;

ATTENDU: Qu'un projet de règlement a été adopté par résolution à la séance ordinaire du Conseil tenue le 15 octobre 2012;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 15 octobre 2012 ;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 19 novembre 2012;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et résolu;

QUE : Le second projet règlement numéro 222-J-10-2012 amendant le règlement de zonage 222-2008 de la Ville de Saint-Sauveur est adopté.

RÉSOLUTION 658-12-2012
ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 222-K-10-2012 AMENDANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 222-2008

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 15 octobre 2012;

ATTENDU: Qu'un projet de règlement a été adopté par résolution à la séance ordinaire du Conseil tenue le 15 octobre 2012;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 15 octobre 2012 ;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 19 novembre 2012;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et résolu;

QUE : Le second projet règlement numéro 222-K-10-2012 amendant le règlement de zonage 222-2008 de la Ville de Saint-Sauveur est adopté.

RÉSOLUTION 659-12-2012
RÈGLEMENT NUMÉRO SQ-03B-2012
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE
CIRCULATION ET STATIONNEMENT

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Le règlement portant le numéro SQ-3B-2012, décrétant un amendement au règlement de circulation et de stationnement pour le stationnement sur la rue Principale est adopté.

RÉSOLUTION 660-12-2012
ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 345-B-2012
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE
TARIFICATION POUR L'UTILISATION D'UN BIEN,
D'UN SERVICE OU D'UNE ACTIVITÉ

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : Le règlement amendant le règlement de tarification pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou d'une activité, numéro 345-B-2012, pour ajuster certains des tarifs de location de salles au chalet Pauline-Vanier, au chalet des patineurs et au chalet de parc est adopté.

AVIS DE MOTION 661-12-2012
RÈGLEMENT NUMÉRO SQ-02A-2012
AMENDANT LE RÈGLEMENT
CONCERNANT LES SYSTÈMES D'ALARMES

Monsieur le conseiller Gilles Léonard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un projet de règlement concernant les systèmes d'alarmes, numéro SQ-02A-2012. Monsieur le conseiller Gilles Léonard demande également une dispense de lecture.

RÉSOLUTION 662-12-2012
ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO SQ-02A-2012
AMENDANT LE RÈGLEMENT
CONCERNANT LES SYSTÈMES D'ALARMES

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimement résolu;

QUE : Le projet de règlement amendant le règlement concernant les systèmes d'alarmes numéro SQ-02A-2012 est adopté.

AVIS DE MOTION 663-12-2012
RÈGLEMENT NUMÉRO SQ-02A-2012
AMENDANT LE RÈGLEMENT
CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ, LA SÉCURITÉ, LA PAIX
ET L'ORDRE DANS LES VOIES PUBLIQUES, LES TROTTOIRS,
LES PARCS ET PLACES PUBLIQUES

Monsieur le conseiller Normand Leroux donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un projet de règlement concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les voies publiques, les trottoirs, les parcs et places publiques, numéro SQ-05A-2012. Monsieur le conseiller Normand Leroux demande également une dispense de lecture.

RÉSOLUTION 664-12-2012
ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO SQ-05A-2012
AMENDANT LE RÈGLEMENT
CONCERNANT LA PROPRETÉ, LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET
L'ORDRE DANS LES VOIES PUBLIQUES, LES TROTTOIRS,
LES PARCS ET PLACES PUBLIQUES

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Le projet de règlement amendant le règlement concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les voies publiques, les trottoirs, les parcs et places publiques numéro SQ-05A-2012 est adopté.

RÉSOLUTION 665-12-2012
RÉSULTAT DES SOUMISSIONS :
SUIVI 2013 DES EAUX DE REJET ET SOUTERRAINES
DU LIEU D'ÉLIMINATION DES NEIGES USÉES

ATTENDU : L'ouverture des soumissions par le greffier en date du 14 décembre 2012 à 10 h pour le suivi 2013 des eaux de rejet et souterraines du lieu d'élimination des neiges usées;

ATTENDU : Que Mesdames Joanne Richard et Ursula Kalaschnick agissaient à titre de témoins;

ATTENDU : Que la municipalité a reçu deux (2) soumissions présentées par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant (incluant les taxes)</u>
Imausar Environnement	7 300,91 \$
L.V.M.	11 238,81 \$

ATTENDU : Que les soumissions présentées sont conforme;

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 14 décembre 2012 ;

ATTENDU : Que l'argent nécessaire pour la présente dépense provient du budget de la Ville de Saint-Sauveur;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimement résolu;

QUE : La plus basse soumission conforme présentée par Imausar Environnement pour le suivi 2013 des eaux de rejet et souterraines du lieu d'élimination des neiges usées au montant de 7 300,91 \$ taxes incluses est acceptée.

RÉSOLUTION 666-12-2012
RÉSULTAT DES SOUMISSIONS
FLEURS ET ARBUSTES POUR LA SAISON 2013

ATTENDU : L'ouverture des soumissions par le greffier en date du 14 décembre 2012 à 11 h pour la fourniture de fleurs et arbustes saison 2013;

ATTENDU : Que Mesdames Joanne Richard et Ursula Kalaschnick agissaient à titre de témoins;

ATTENDU : Que la municipalité a reçu deux (2) soumissions présentées par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant (incluant les taxes)</u>
Centre du jardin Benoît Lorrain	24 431,80 \$
Pépinière G. Lorrain & Fils	28 150,04 \$

ATTENDU : Que les soumissions présentées sont conforme;

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 14 décembre 2012 ;

ATTENDU : Que l'argent nécessaire pour la présente dépense provient du budget de la Ville de Saint-Sauveur;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : La plus basse soumission conforme présentée par Centre du jardin Benoît Lorrain pour la fourniture de fleurs et arbustes saison 2013 au montant de 24 431,80 \$ taxes incluses est acceptée.

RÉSOLUTION 667-12-2012
VENTE POUR DÉFAUT
DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimement résolu;

QUE :

- 1) Les états préparés par le service de la trésorerie et déposés auprès des membres du conseil en regard des personnes endettées pour taxes municipales envers La Ville de Saint-Sauveur sont approuvés conformément aux dispositions de la *Loi sur les Cités et Villes*. Ces états sont joints à la présente sous la cote « Annexe A ».
- 2) Le conseil municipal ordonne au service de la trésorerie de transmettre, dans les plus brefs délais, au bureau de la MRC Les Pays-d'en-Haut, l'état des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement de taxes municipales des années 2012 et antérieures à l'exception des immeubles suivants :

- Les immeubles ayant uniquement des arrérages de taxes dont les versements sont exigibles depuis le 11 septembre 2012;
 - Les immeubles ayant des arrérages pour l'année 2011 (capital et intérêts) dont le compte est inférieur à 100 \$ en date du 11 septembre 2012;
 - Les immeubles dont les propriétaires ont des ententes de paiement avec le trésorier et/ou la secrétaire trésorière adjointe.
- 3) La secrétaire trésorière adjointe est autorisée, lors de la vente pour taxes, d'enchérir à partir du montant des taxes dues, afin que les immeubles qui n'auront pas preneurs soient adjugés à la Ville de Saint-Sauveur.

RÉSOLUTION 668-12-2012
BARRAGES ROUTIERS – ANNÉE 2013

ATTENDU : Que selon la politique municipale ADM-005, le conseil municipal autorise la tenue de cinq (5) barrages routiers par année civile sur son territoire;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimement résolu;

QUE :

- 1) Le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur autorise les barrages routiers suivants pour l'année 2013 :
 - Garde-Manger-des-Pays-d'en-Haut (14 décembre);
 - Club Optimiste de Saint-Sauveur (28 septembre);
 - École de la Vallée, conseil d'établissement; (5 octobre)
 - Soupe Populaire (18 mai).
- 2) Les barrages routiers autorisés devront se tenir à l'angle du chemin du Lac Millette et de l'avenue de la Gare.

RÉSOLUTION 669-12-2012
AIDE FINANCIÈRE 2013
CHAMBRE DE COMMERCE
DE LA VALLÉE DE SAINT-SAUVEUR

ATTENDU : La demande d'aide financière de la Chambre de commerce de la Vallée de Saint-Sauveur pour l'année 2013;

ATTENDU : La résolution 21-01-2003 édictant les conditions de remise de l'aide financière à la Chambre de commerce de la Vallée de Saint-Sauveur;

ATTENDU : Le rapport au conseil du directeur général en date du 10 décembre 2012;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimement résolu;

QUE :

- 1) La Ville de Saint-Sauveur s'engage à remettre à la Chambre de commerce de la Vallée de Saint-Sauveur la somme de

200 000 \$, et ce, à titre de soutien financier pour l'année 2013;

- 2) La somme prévue à la présente résolution soit remise en quatre versements égaux aux dates suivantes : 19 janvier, 20 avril, 22 juin et 19 octobre 2013.

RÉSOLUTION 670-12-2012
CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL
ANNÉE 2013

ATTENDU : L'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* qui stipule que le conseil municipal doit établir le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année civile;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur fixe à 19 h 30, aux dates suivantes, la tenue des assemblées ordinaires du conseil municipal pour l'année 2013 :

- | | |
|--------------|----------------|
| ➤ 21 janvier | ➤ 15 juillet |
| ➤ 18 février | ➤ 19 août |
| ➤ 18 mars | ➤ 16 septembre |
| ➤ 15 avril | ➤ |
| ➤ 21 mai | ➤ 18 novembre |
| ➤ 17 juin | ➤ 16 décembre |

COMMENTAIRE 671-12-2012
RÉGISTRE DES DÉCLARATIONS
DES MEMBRES DU CONSEIL - DÉPÔT

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q., c. E-15.1.0.1)* le greffier, pour l'année 2012, dépose au conseil l'extrait du registre qui contient des déclarations des membres du conseil pour un montant supérieur à 200 \$.

RÉSOLUTION 672-12-2012
AUTORISATION POUR LA SIGNATURE
D'UN ACTE DE SERVITUDE

ATTENDU L'acquisition du lot 4 981 654 rue de Montreux par la Ville de Saint-Sauveur par la résolution 607-11-2012;

ATTENDU La description technique du plan d'écoulement des eaux tel que préparée par Roch Labelle, arpenteur géomètre, en date du 9 novembre 2012 sous ses minutes 11 980;

ATTENDU Qu'il est nécessaire qu'une servitude d'écoulement des eaux soit signée;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Monsieur le Maire et le greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur tous les documents pertinents aux fins d'une servitude d'écoulement des eaux selon la description technique préparée par Roch Labelle, arpenteur

géomètre, en date du 9 novembre 2012 sous ses minutes 11 980.

RÉSOLUTION 673-12-2012
APPROBATION – LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

ATTENDU : Le dépôt du rapport au conseil en date du 13 décembre 2012;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimement résolu;

QUE: La liste des chèques émis (nos 31207 à 31562) pour la période du 15 novembre au 12 décembre 2012 au montant de 1 051 157,76 \$ est acceptée.

RÉSOLUTION 674-12-2012
ACQUISITION D'UNE POMPE

ATTENDU Qu'il est devenu nécessaire de remplacer une pompe à la station de pompage des égouts numéro 1 le long du chemin du Lac Millette;

ATTENDU L'offre de la firme Xylem en date du 26 novembre 2012 pour l'acquisition d'une pompe Flygt;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur général en date du 6 décembre 2012;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimement résolu;

QUE Le directeur général soit autorisé à procéder à l'achat d'une pompe Flygt sur la base de l'offre de service de la firme Xylem du 26 novembre 2012 au coût de 17 055,00 \$ taxes en sus.

RÉSOLUTION 675-12-2012
REMISE DE RETENUE
POUR L'ACQUISITION D'UN APPAREIL DE LEVAGE

ATTENDU : Le dépôt fait par la compagnie Pièces d'auto Prud'homme lors de l'appel de soumissions pour la fourniture d'un appareil de levage;

ATTENDU : Que la pièce d'équipement reçue répond au devis d'appel de soumissions;

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 5 décembre 2012;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le dépôt de garantie, au montant de 6 887 \$, soit remis à la firme Pièces d'auto Prud'homme.

RÉSOLUTION 676-12-2012
ENGAGEMENT DE LA VILLE À PARTICIPER

**AU PROGRAMME DE SOUTIEN TECHNIQUE
DE BLEU-LAURENTIDES**

ATTENDU Le programme de soutien technique de Bleu-Laurentides offert par le Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRELA);

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur s'engage à participer au programme de soutien technique de Bleu-Laurentides afin d'obtenir les services d'un agent de liaison pour l'été 2013.

**RÉSOLUTION 677-12-2012
279, RUE PRINCIPALE : « 9086-6070 QUÉBEC INC. »
NOUVELLE CONSTRUCTION, PLAN NUMÉRO 2012-198**

ATTENDU : La recommandation du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro 04-12-12 émise lors de la réunion du 3 décembre 2012;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve le projet de nouvelle construction pour le 279, rue Principale, plan numéro 2012-198.

**RÉSOLUTION 678-12-2012
304, RUE PRINCIPALE : « QUINCAILLERIE RONA DAGENAI »
REVÊTEMENT EXTÉRIEUR, PLAN NUMÉRO 2012-199**

ATTENDU : La recommandation du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro 05-12-12 émise lors de la réunion du 3 décembre 2012;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve le projet de revêtement extérieur pour le 304, rue Principale, plan numéro 2012-199.

**RÉSOLUTION 679-12-2012
19, RUE LÉONARD : AGRANDISSEMENT,
PLAN NUMÉRO 2012-200**

ATTENDU : La recommandation du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro 06-12-12 émise lors de la réunion du 3 décembre 2012;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve le projet d'agrandissement pour le 19, rue Léonard, plan numéro 2012-200.

**RÉSOLUTION 680-12-2012
1 000, CHEMIN AVILA : « CARRÉ AVILA »**

MODIFICATION EXTÉRIEURE, PLAN NUMÉRO 2012-201

ATTENDU : La recommandation du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro 07-12-12 émise lors de la réunion du 3 décembre 2012;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve le projet de modification extérieure pour le 1 000, chemin Avila, plan numéro 2012-201.

Il est demandé de revoir les allées d'accès pour le nouveau commerce avec le terrain du commerce existant, soit la Banque TD.

Un plan final doit donc être déposé pour approbation. Celui-ci devra montrer les allées d'accès, entrées et sorties des deux commerces.

RÉSOLUTION 681-12-2012 **18, AVENUE DE LA GARE : « AXE IMMOBILIER »** **REVÊTEMENT EXTÉRIEUR, PLAN NUMÉRO 2012-202**

ATTENDU : La recommandation du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro 08-12-12 émise lors de la réunion du 3 décembre 2012;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve le projet de revêtement extérieur pour le 18, avenue de la Gare, plan numéro 2012-202.

RÉSOLUTION 682-12-2012 **330, RUE PRINCIPALE : « 9164-7562 QUÉBEC INC. »** **RÉNOVATION EXTÉRIEURE, PLAN NUMÉRO 2012-203**

ATTENDU : La recommandation du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro 09-12-12 émise lors de la réunion du 3 décembre 2012;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve le projet de rénovation extérieure pour le 330, rue Principale, plan numéro 2012-203.

RÉSOLUTION 683-12-2012 **193, AVENUE DE LA GARE : « LE LOUNGE »** **ENSEIGNES COMMUNAUTAIRE ET À PLAT,** **PLAN NUMÉRO 2012-204**

ATTENDU : La recommandation du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro 10-12-12 émise lors de la réunion du 3 décembre 2012;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve le projet d'enseignes communautaire et à plat pour le 193, avenue de la Gare, plan numéro 2012-204.

RÉSOLUTION 684-12-2012
200, RUE PRINCIPALE, LOCAL 1 A :
« PARFUMERIE DU NORD »
ENSEIGNE PROJETANTE, PLAN NUMÉRO 2012-205

ATTENDU : La recommandation du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro 11-12-12 émise lors de la réunion du 3 décembre 2012;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve le projet d'enseigne projetante pour le 200, rue Principale, local 1 A, plan numéro 2012-205.

Les inscriptions dans les fenêtres ne devront comporter aucune répétition dans les messages.

RÉSOLUTION 685-12-2012
130, CHEMIN DU LAC-MILLETTE : « IGA EXTRA »
ENSEIGNES COMMUNAUTAIRE, À PLAT ET DIRECTIONNELLE,
PLAN NUMÉRO 2012-206

ATTENDU : La recommandation du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro 12-12-12 émise lors de la réunion du 3 décembre 2012;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve le projet d'enseignes à plat pour le 130, chemin du Lac-Millette, plan numéro 2012-206.

Le conseil municipal refuse le projet d'enseigne communautaire. Les dispositions pour une enseigne communautaire prévoient que le nom du complexe commercial soit affiché dans le pignon de la structure. Les plaquettes qui annoncent les différents commerces sont installées en dessous du pignon.

Une nouvelle proposition doit donc être déposée pour approbation. Celle-ci devra démontrer le pignon retravaillé avec le nom du complexe commercial.

Les enseignes directionnelles ne sont pas assujetties au P.I.I.A. et un maximum de deux enseignes par accès est permis.

RÉSOLUTION 686-12-2012
50, RUE PRINCIPALE : « QUALITY INN »
ENSEIGNE À PLAT, PLAN NUMÉRO 2012-207

ATTENDU : La recommandation du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro 13-12-12 émise lors de la réunion du 3 décembre 2012;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal refuse le projet d'enseigne à plat pour le 50, rue Principale, plan numéro 2012-207.

Le conseil demande de respecter sa résolution numéro 291-05-12, soit :

- réaliser et installer l'enseigne à plat de façon à ce qu'elle soit entièrement à l'intérieur du pignon.

RÉSOLUTION 687-12-2012
247, RUE PRINCIPALE : « CÔTÉ MONTAGNE »
ENSEIGNE PROJETANTE ET AUVENTS,
PLAN NUMÉRO 2012-208

ATTENDU : La recommandation du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro 14-12-12 émise lors de la réunion du 3 décembre 2012;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve le projet d'enseigne projetante et auvents pour le 247, rue Principale, plan numéro 2012-208.

RÉSOLUTION 688-12-2012
171 A, RUE PRINCIPALE : « PIZZA ST-SAUVEUR »
STRUCTURE, PLAN NUMÉRO 2012-209

ATTENDU : La recommandation du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro 15-12-12 émise lors de la réunion du 3 décembre 2012;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal refuse le projet de structure pour le 171 A, rue Principale, plan numéro 2012-209.

Il est suggéré d'installer l'enseigne avec une structure projetante fixée au bâtiment, comme celle de l'autre commerce. En dessous, retenu par des chaînettes, il est possible d'installer le panneau directionnel.

Une nouvelle proposition doit donc être déposée en tenant compte de la modification proposée.

RÉSOLUTION 689-12-2012
9, AVENUE DE L'ÉGLISE : « AL ET JO »
ENSEIGNE SUR POTEAU, PLAN NUMÉRO 2012-210

ATTENDU : La recommandation du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro 16-12-12 émise lors de la réunion du 3 décembre 2012;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve le projet d'enseigne sur poteau pour le 9, avenue de l'Église, plan numéro 2012-210.

RÉSOLUTION 690-12-2012
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :
29, AVENUE ALARY : PLAN NUMÉRO 2012-211

ATTENDU : La recommandation du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro 17-12-12 émise lors de la réunion du 3 décembre 2012;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Compte tenu de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, le conseil approuve en principe la demande de dérogation mineure visant à régulariser les deux accès sur un terrain ayant une largeur inférieure à 21 m, comme autorisé par le règlement de zonage 222-2008.

Les accès devront être modifiés de façon à respecter la distance minimale de 0,60 m par rapport aux limites des lignes de lot latérales.

Le tout pour la propriété localisée au 29, avenue Alary, tel qu'illustré au plan numéro 2012-211 et tel que montré sur le plan et certificat de piquetage préparé par monsieur Richard Barry A.G.

RÉSOLUTION 691-12-2012
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :
26, AVENUE LAFLEUR SUD : PLAN NUMÉRO 2012-212

ATTENDU : La recommandation du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro 18-12-12 émise lors de la réunion du 3 décembre 2012;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Compte tenu de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, le conseil approuve en principe la demande de dérogation mineure visant à permettre l'allée d'accès de 4 m au lieu de 6 m, comme exigé par l'article 150 du règlement de zonage numéro 222-2008.

Le tout pour la propriété localisée au 26, avenue Lafleur Sud, tel qu'illustré au plan numéro 2012-212 et tel que montré sur l'implantation préparée par Atelier idea, architecture + design.

RÉSOLUTION 692-12-2012
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
130, CHEMIN DU LAC-MILLETTE : « IGA EXTRA »
PLAN NUMÉRO 2012-213

ATTENDU : La recommandation du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro 19-12-12 émise lors de la réunion du 3 décembre 2012;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Compte tenu de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, le conseil approuve en principe la demande de dérogation mineure visant à permettre une superficie d'affichage de 12,03 m² au lieu de 10 m²

Le conseil refuse la demande de dérogation mineure visant à permettre une largeur de 2,88 m au lieu de 2,5 m pour l'enseigne communautaire, le tout comme exigé par le règlement de zonage numéro 222-2008.

Le tout pour la propriété localisée au 130, chemin du Lac-Millette, tel qu'illustré au plan numéro 2012-213.

RÉSOLUTION 693-12-2012
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
1 635, CHEMIN FILIATRAULT : PLAN NUMÉRO 2012-214

ATTENDU : La recommandation du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro 20-12-12 émise lors de la réunion du 3 décembre 2012;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Compte tenu de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, le conseil approuve en principe la demande de dérogation mineure visant à régulariser la marge avant de la construction d'un bâtiment accessoire détaché situé en cour avant, avec une marge de recul de 4,20 m au lieu de 9 m, comme exigé par le règlement de zonage numéro 222-2008.

Le tout pour la propriété localisée au 1 635, chemin Filiatrault, tel qu'illustré au plan numéro 2012-214 et tel que montré au certificat de localisation effectué par monsieur Robert Lessard A.G. le 13 novembre 2012, minutes L-7692.

RÉSOLUTION 694-12-2012
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
270, MONTÉE VICTOR-NYMARK : PLAN NUMÉRO 2012-215

ATTENDU : La recommandation du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro 21-12-12 émise lors de la réunion du 3 décembre 2012;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Compte tenu de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, le conseil refuse la demande de dérogation mineure, visant à permettre la construction d'un agrandissement, soit un garage attaché, avec une marge de recul latérale de 3 m au lieu de 5 m, comme exigé par le règlement de zonage numéro 222-2008.

Le tout pour la propriété localisée au 270, montée Victor-Nymark, tel qu'illustré au plan numéro 2012-215 et tel que montré au certificat de localisation effectué par madame Sylvie Filion A.G. le 18 octobre 2012, minutes 3900.

Il est possible de réaliser l'agrandissement proposé de façon conforme, sans empiéter dans la marge latérale.

RÉSOLUTION 695-12-2012
DÉROGATION MINEURE
CHEMIN DU PÉKAN : PLAN NUMÉRO 2012-196

ATTENDU : La résolution 631-11-2012;

ATTENDU : L'avis public publié le 21 novembre 2012;

ATTENDU : Qu'aucune objection n'a été présentée;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : La demande de dérogation mineure est accordé visant à permettre la prolongation d'un chemin dans un milieu humide, contrairement à ce qui est autorisé par le règlement de zonage 222-2008 le tout pour la propriété localisée sur le chemin du Pékan, tel qu'illustré au plan numéro 2012-196.

RÉSOLUTION 696-12-2012
ACHAT D'UNE CASE DE STATIONNEMENT
POUR LE 26 AVENUE LAFLEUR SUD

ATTENDU : La demande du 26 Avenue Lafleur Sud pour l'acquisition d'une case de stationnement;

ATTENDU : La recommandation de la Commission d'Urbanisme portant le numéro SU-26-11-2012 émise lors de la réunion du 29 novembre 2012;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE: La Ville de Saint-Sauveur accepte l'acquisition d'une case de stationnement par le 26 Avenue Lafleur Sud selon le tarif en vigueur au moment du paiement.

RÉSOLUTION 697-12-2012
ANNULATION DE LA RÉSOLUTION 20-01-2010

ATTENDU La résolution 20-01-2010 adoptée le 18 janvier 2010 concernant le lotissement des lots 279-1, 280-1, 282-1, 283-4, 286-1 et 287-1 sur la Montée Saint-Elmire propriété du «YMCA»;

ATTENDU Que le dit lotissement était conditionnel à la remise à la Ville d'une superficie de terrain équivalent à 21 620,62 m² à titre de frais de parc;

ATTENDU L'avis juridique des avocats de la Ville confirmant que la Ville ne pouvait exiger la subdivision de terrains dans le présent cas et conséquemment ne pouvait demander une remise de terrain à titre de frais de parc;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE: La résolution 20-01-2010 soit annulé à toute fin que de droit.

COMMENTAIRE 698-12-2012
STATISTIQUES DE CONSTRUCTION - DÉPÔT

Les statistiques de construction du mois de novembre 2012 sont déposées auprès des membres du conseil. Il y a eu 49 permis d'émis dans le secteur résidentiel pour un total de 675 000 \$ et 18 permis d'émis dans le secteur commercial pour un total de 1 678 000 \$ soit un total à date pour l'année 2012 de 30 096 000 \$ comparativement à 29 926 000 \$ pour la même période en 2011.

RÉSOLUTION 699-12-2012
ENGAGEMENT DIRECTEUR
SERVICE DE L'URBANISME

ATTENDU : Que le directeur du service de l'urbanisme, a quitté son poste avec la Ville de Saint-Sauveur;

ATTENDU : Les rencontres le 3 décembre 2012 avec des candidats;

ATTENDU : Le rapport au conseil du directeur général en date du 12 décembre 2012;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur retienne les services de Madame Marie-Claude Besner pour occuper le poste de directrice du service de l'urbanisme avec un salaire selon l'échelon (16) prévu dans la politique des conditions de travail des cadres de la Ville de Saint-Sauveur ainsi que les autres conditions de travail allouées aux cadres incluant une période annuelle de vacances de quatre (4) semaines et ceci dès la première année.

RÉSOLUTION 700-12-2012
ENGAGEMENT TRÉSORIER

ATTENDU : Que le trésorier, a pris sa retraite de son poste avec la Ville de Saint-Sauveur;

ATTENDU : Les rencontres le 6 décembre 2012 avec des candidats;

ATTENDU : Le rapport au conseil du directeur général en date du 12 décembre 2012;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur retienne les services de Monsieur Frédéric Thifault pour occuper le poste de trésorier avec un salaire selon l'échelon (14) prévu dans la politique des conditions de travail des cadres de la Ville de Saint-Sauveur ainsi que les autres conditions de travail allouées aux cadres incluant une période annuelle de vacances de quatre (4) semaines et ceci dès la première année.

RÉSOLUTION 701-12-2012
CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS CADRES

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimement résolu;

QUE: Le conseil municipal adopte le rapport du directeur général concernant les conditions de travail des employés cadres.

RÉSOLUTION 702-12-2012
RENOUVELLEMENT DE MANDATS
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU : Le règlement no 10-2002 constituant un Comité consultatif d'urbanisme pour la Ville de Saint-Sauveur;

ATTENDU : L'article 2.7 dudit règlement qui établit à deux (2) ans le mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU : Qu'en décembre 2012, le mandat de Madame Johanne Martel et de Messieurs Luc Leblanc et Claude Savard vient à échéance;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le mandat de Madame Johanne Martel et de Messieurs Luc Leblanc et Claude Savard, membres du Comité consultatif d'urbanisme, est renouvelé pour une période de deux (2) ans, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2013.

RÉSOLUTION 703-12-2012
TENUE D'UN ÉVÉNEMENT CYCLISTE « TOUR DU COURAGE » AU PROFIT DE LA RECHERCHE SUR LE CANCER DE LA PROSTATE

ATTENDU : La demande formulée par les organisateurs du « Tour du courage » au profit de la recherche sur le cancer de la prostate en date du 19 novembre 2012;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal autorise la tenue d'un événement cycliste « Tour du courage » au profit de la recherche sur le cancer de la prostate le 15 juin 2013 dans les rues de la Ville en respect avec le tracé déposé le 19 novembre 2012, conditionnellement à ce que ce tracé soit accepté par la Sûreté du Québec.

RÉSOLUTION 704-12-2012
AIDE FINANCIÈRE – L'OMBRE-ELLE

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 11 décembre 2012;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimement résolu;

QU' : Une aide financière au montant de 500 \$ est accordée à l'Ombre-Elle dans le cadre de leur campagne de financement annuelle.

RÉSOLUTION 705-12-2012
DEMANDE DE SUBVENTION
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE TOURNENVERT

ATTENDU : La demande d'aide financière présentée par la Société d'horticulture Tournenvert en date du 4 décembre 2012;

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 11 décembre 2012;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal autorise la remise d'une aide financière au montant de 500 \$ à la Société d'horticulture Tournenvert pour l'année 2013.

RÉSOLUTION 706-12-2012
SUBVENTION - FESTIVAL DES ARTS DE SAINT-SAUVEUR

ATTENDU : La demande d'aide financière du Festival des Arts de Saint-Sauveur pour leur édition 2013;

ATTENDU : Le rapport au conseil du directeur général en date du 11 décembre 2012;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QU' : Une somme de 40 000 \$ est accordée au Festival des Arts de Saint-Sauveur dans le cadre de leurs activités de la saison 2013. Cette somme sera versée en deux versements, soit le 1^{er} mars et le 2 mai 2013.

RÉSOLUTION 707-12-2012
MAISON DES SOINS PALLIATIFS DES LAURENTIDES
ET DES PAYS-D'EN-HAUT

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 11 décembre 2012;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal remette une somme de 200 \$ à la Maison de soins palliatifs La Traversée à titre de subvention.

RÉSOLUTION 708-12-2012
DEMANDE DE MORATOIRE
INSTALLATION DES NOUVEAUX COMPTEURS
D'HYDRO-QUEBEC

ATTENDU QUE l'installation des compteurs dits «intelligents» qu'Hydro-Québec veut imposer à tous ses abonnés, sans avoir

demandé leur avis ni obtenu leur assentiment, constitue une grave atteinte à leur liberté de choix;

ATTENDU Que les radiations électromagnétiques (micro-ondes) émanant de l'émetteur-récepteur à ondes pulsées (de 900 à 920MHz comme les cellulaires, des ondes potentiellement cancérigènes selon l'OMS) dont ces compteurs sont munis s'ajouteraient à la dose déjà élevée que la population doit absorber et contribueraient à déclencher une kyrielle de problèmes de santé, particulièrement chez les personnes électrohypersensibles, tel qu'observé partout ailleurs où de tels dispositifs ont été installés;

ATTENDU Qu'Hydro-Québec n'a nullement démontré la nécessité de remplacer la méthode actuelle de relève de compteurs 6 fois par année, ni les avantages que pourrait représenter pour le consommateur la relève de leur consommation électrique à maintes reprises chaque jour;

ATTENDU Que le coût exorbitant du remplacement des compteurs électromécaniques actuels d'une durée de vie d'au moins 25 ans par des compteurs d'une durée de vie d'à peine 15 ans représente une dépense injustifiée que tôt ou tard les abonnés devront absorber;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE :

- 1) Le gouvernement du Québec impose à Hydro-Québec un moratoire immédiat à l'installation de tout nouveau compteur émetteur de radiofréquences en raison des risques sérieux qu'ils représentent pour la santé humaine;
- 2) Qu'une commission d'enquête itinérante, publique et transparente, composée de manière paritaire, soit créée, sous l'égide du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE), afin de bien évaluer le projet dans son ensemble et de faire le point sur les risques liés à l'électropollution ;
- 3) Le Gouvernement du Québec exige d'Hydro-Québec qu'elle accorde à tout abonné, sur simple demande écrite, sans tracasserie administrative ni frais supplémentaire, le remplacement rapide de tout compteur émetteur de radiofréquences de première et de deuxième génération déjà installé par un compteur électromécanique n'émettant aucune radiofréquence, ainsi que le droit de conserver tout compteur électromécanique installé sur sa propriété ou dans son logement.

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de question est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

RÉSOLUTION 709-12-2012
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : La séance soit levée.

Normand Patrice
Greffier

Michel Lagacé
Maire